

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
VILLE DE PORT-CARTIER**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la VILLE DE PORT-CARTIER, tenue le 10 février 2020, à 19 h 30, au 40, avenue Parent, Port-Cartier.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Alain THIBAUT
M ^{mes} les conseillères	Cécile CAMIRÉ Carole CHEVARIE Marie CORBEY
MM. les conseillers	Mario GAUMONT Daniel CAMIRÉ

formant quorum sous la présidence de M. le maire Alain THIBAUT.

EST ABSENTE

M ^{me} la conseillère	Patricia COUETTE
--------------------------------	------------------

SONT AUSSI PRÉSENTES

M ^{me} la directrice générale	Andrée BOUFFARD
M ^{me} la greffière	M ^e Natacha DUPUIS-CARRIER

CITOYENS: 7

JOURNALISTE: 0

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Alain THIBAUT ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2020-02-55

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 10 février 2020, en laissant le sujet « Affaires nouvelles » ouvert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-56

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 JANVIER 2020

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020, ainsi que le procès-verbal de correction n° PC-2020-01 / 2020-01-54 de ce procès-verbal, au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

D'approuver le procès-verbal de correction n° PC-2020-01 / 2020-01-54 établi par la greffière et d'en accepter le dépôt;

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 janvier 2020 tel que modifié par ledit procès-verbal de correction n° PC-2020-01 / 2020-01-54, établi par la greffière de la Ville de Port-Cartier à l'égard de ce procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-57

RATIFICATION – DÉCISIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

DE ratifier les décisions ci-après prises à l'occasion des séances suivantes de la commission permanente de la VILLE DE PORT-CARTIER, telles qu'elles apparaissent aux procès-verbaux de ces séances, à savoir :

- 27 janvier 2020 : décisions CP-0120-24 à CP-0120-33 inclusivement;
- 3 février 2020 : décisions CP-0220-34 à CP-0220-51 inclusivement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-58

ADOPTION – SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO PR-20-01 (2), INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-151 QUANT AUX ZONES 103F et 105SA »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M^{me} la conseillère Patricia COUETTE lors de la séance ordinaire du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent projet de règlement n° PR-20-01 (2) a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement n° PR-20-01 (1) a été adopté à la séance ordinaire du conseil municipal du 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'en date du 3 février 2020, une assemblée publique de consultation a été tenue sur le premier projet de règlement n° PR-20-01 (1);

CONSIDÉRANT que suite à la présentation du projet de règlement susmentionné, le conseil municipal a modifié la carte intitulée « Zones 103F et 105SA après modification » de l'Annexe I;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

CONSIDÉRANT que suivant la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), il y a lieu d'adopter un second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, tel que soumis, le second projet de règlement n° PR-20-01 (2), intitulé : « Règlement modifiant le *Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 103F et 105SA* »;

DE transmettre une copie du second projet de règlement n° PR-20-01 (2), intitulé : « Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 2009-151 quant aux zones 103F et 105SA » et une copie de la présente résolution à la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-59

ADOPTION – RÈGLEMENT N° 2020-314, INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2003-003 CONCERNANT LE REMBOURSEMENT DES DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL »

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par M. le conseiller Mario GAUMONT et qu'il en a fait le dépôt et la présentation lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'une copie du présent règlement a été remise à chaque membre du conseil municipal, plus de 72 heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que la greffière mentionne l'objet du règlement, sa portée et son coût;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de cette résolution en fasse partie intégrante;

D'adopter, le règlement numéro 2020-314, intitulé : « Règlement modifiant le Règlement n° 2003-003 concernant le remboursement des dépenses des membres du conseil municipal ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-60

AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE DE PARTENARIAT – DÉPARTEMENT D'AMÉNAGEMENT ET D'URBANISME DU CÉGEP DE MATANE ET VILLE DE PORT-CARTIER

CONSIDÉRANT les difficultés de recruter en région le personnel technique qualifié en matière d'aménagement et d'urbanisme;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat du Département d'aménagement et d'urbanisme du Cégep de Matane visant à favoriser l'échange de services et la formation du personnel technique qualifié qui répond aux besoins des entreprises et organismes qui oeuvrent en aménagement et urbanisme;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal souhaite offrir des places de stage et collaborer à la formation des étudiants;

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'entériner la conclusion et signature par le maire et la coordonnatrice à l'urbanisme, pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, de l'entente de partenariat mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-61

DÉPÔT – RAPPORT ANNUEL SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE (2019)

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'approuver le Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle (2019) déposé conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), tel que soumis par le Service du greffe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-62

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – ISOLATION DE LA TOITURE DE L'IMMEUBLE SITUÉ AU 20, BOULEVARD DES ÎLES – BIRON LEBLANC INC.

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 8 923,50 \$, **taxes incluses**, à la firme BIRON LEBLANC INC., en paiement pour le contrat visant notamment les services professionnels requis pour la directive de changement DC-19 et l'isolation de la toiture sur le bâtiment du 20, boulevard des Îles, faisant l'objet de la résolution numéro 2019-08-244, le tout conformément à la facture n° 19-116 du 17 octobre 2019 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 31 octobre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-63

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) – PROJET N° VPC-STP-TC-20190301-01 (2E APPEL D'OFFRES) – ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC. – FACTURE N° 005

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 265 382,61 \$, **incluant la libération d'une partie de la retenue contractuelle de 5 % et les taxes**, à l'entreprise ALLEN ENTREPRENEUR GÉNÉRAL INC., en paiement du décompte numéro 5 pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (lot 1), faisant l'objet

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

du projet numéro VPC-STP-TC-20190301-01 (2^e appel d'offres), le tout conformément à la facture n° 005 du 18 décembre 2019, à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 janvier 2020 et **conditionnellement à la réception des quittances applicables.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-64

AUTORISATION DE PAIEMENT – SERVICES PROFESSIONNELS – MANDAT SPÉCIFIQUE – CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DU CONTRAT DE MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE COLLECTE, D'INTERCEPTION ET DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES (LOT 1) – PROJET N° VPC-STP-SPI-20190429-01 – ENGLOBE CORP. – FACTURE N° 900315454

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 6 118,00 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 611,80 \$, taxes en sus, à l'entreprise ENGLOBE CORP., en paiement pour le mandat spécifique quant aux services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux dans le cadre du contrat de mise à niveau des infrastructures de collecte, d'interception et de traitement des eaux usées (Lot 1), faisant l'objet du projet numéro VPC-STP-SPI-20190429-01, le tout conformément à la facture n° 900315454 du 16 janvier 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-65

AUTORISATION DE PAIEMENT – MISE À NIVEAU DES INFRASTRUCTURES DE POMPAGE, TRAITEMENT ET DISTRIBUTION DE L'EAU POTABLE DE LA VILLE DE PORT-CARTIER – PROJET N° VPC-STP-SPI-20141003-01 – TÉTRA TECH QI INC. – FACTURE N°60646549

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 49 004,51 \$, **moins** la retenue contractuelle de 10 %, soit 4 900,45 \$, taxes en sus, à l'entreprise TÉTRA TECH QI INC., en paiement pour le contrat de mise à niveau des infrastructures de pompage, traitement et distribution de l'eau potable de la Ville de Port-Cartier, faisant partie du projet VPC-STP-SPI-20141003-01, le tout conformément à la facture numéro 60646549 datée du 21 janvier 2020 et à la recommandation du Service des travaux publics en date du 21 janvier 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-66

PROCLAMATION – « MARS, MOIS NATIONAL DE L'ÉPILEPSIE »

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la proclamation suivante :

« Moi, Alain THIBAUT, maire, au nom du conseil municipal, proclame, tel que demandé par L'ASSOCIATION EPILEPSIE CÔTE-NORD INC., le mois de

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

mars 2020 « MARS, MOIS NATIONAL DE L'ÉPILEPSIE ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-67

NOMINATION – CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE PORT-CARTIER (SOCAR)

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

DE désigner les candidatures suivantes pour siéger comme membres sur le conseil d'administration de la SOCIÉTÉ DU PORT FERROVIAIRE DE PORT-CARTIER INC. (SOCAR) :

- M. Alain THIBAUT, maire;
- M. Daniel CAMIRÉ, conseiller;
- M^{me} Andrée BOUFFARD, directrice générale de la Ville de Port-Cartier;
- M. Wayne R. RYAN, planificateur au Service des travaux publics de la Ville de Port-Cartier;
- M. Michel GIGNAC, président de la CHAMBRE DE COMMERCE DE PORT-CARTIER;
- M. Bernard GAUTHIER, commissaire industriel de DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PORT-CARTIER;
- M^{me} Louise CARRIER;
- M^{me} Anne-Marie RUSHWORTH;
- M. Rhéal SPENCER.

D'appuyer le changement de dénomination de la SOCAR pour **CORPORATION PORTUAIRE PORT-CARTIER (CPPC).**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-68

*Telle que corrigée par
PC-2020-02 / 2020-02-68.*

*Voir procès-verbal de
correction ci-joint.*

MOUVEMENT DU PERSONNEL – JANVIER 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en janvier 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

FONTAINE, Victoria	Monitrice-sauveteuse (étudiante)	2020-01-13
GAGNON, Marc-Antoine	Moniteur-sauveteur (étudiant)	2020-01-15
DUBÉ, Jennifer	Monitrice-sauveteuse (syndiquée)	2020-01-15
DUPONT, Noémie	Surveillante aux activités sportives	2020-01-18

TERMINAISON

BUTEAU, Pierre-Jean	Pompier à temps partiel	2019-12-20
CORMIER, Enock	Pompier à temps partiel	2020-01-06

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-69

NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} MARS AU 30 AVRIL 2020

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 56 de la *Loi sur les cités et villes*

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

(RLRQ, c. C-19), le conseil municipal doit, pour une période qu'il détermine, nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

DE nommer M. le conseiller Mario GAUMONT pour agir à titre de maire suppléant de la VILLE DE PORT-CARTIER à compter du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 30 avril 2020;

D'autoriser le maire suppléant à signer pour et au nom de la VILLE DE PORT-CARTIER, tous les documents, chèques et autres effets en l'absence de M. le maire Alain THIBAUT.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-70

VERSEMENT DES SUBVENTIONS ANNUELLES AUX ORGANISMES POUR L'ANNÉE 2020

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

D'accorder aux organismes mentionnés ci-dessous, des subventions aux montants suivants afin de leur permettre de poursuivre leurs actions favorisant l'activité physique et culturelle des résidents de la Ville pour l'année 2020 :

ASSOCIATION DE HOCKEY AMATEUR DE PORT-CARTIER INC.	12 250 \$
CLUB DE NATATION DE PORT-CARTIER INC. (« LES CACHALOTS »)	8 100 \$
CLUB JUDOKAN DE PORT-CARTIER INC.	8 200 \$
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE « LES RHAPSODIES DE PORT CARTIER INC. »	7 330 \$
L'ACADÉMIE « LES JOIES DE LA DANSE » PORT CARTIER	3 600 \$
CLUB SOCIAL & CURLING DE PORT-CARTIER (1985) INC.	2 300 \$
ÉCOLE DE MUSIQUE DE PORT-CARTIER INC.	2 100 \$
LIGUE NAVALE DU CANADA DIVISION QUÉBEC (SUCCURSALE DE PORT-CARTIER)	1 400 \$
CLUB DE TRIATHLON LES TRICÉPHALES DE PORT-CARTIER	800 \$
GROUPE SCOUT PORT-CARTIER (DISTRICT DE L'ÉPINETTE) INC.	1 650 \$
CLUB DE SKI DE FOND LES GOÉLANDS INC.	2 000 \$
BASEBALL MINEUR DE PORT-CARTIER, sous réserve de la production de la mise à jour des renseignements requis par le registraire des entreprises.	1 000 \$

D'autoriser la trésorière à verser les montants des subventions accordées à ces organismes, pour l'année 2020, tels que mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-02-71

AUTORISATION DE COMMANDITE – COURSE DES PICHOUS – LE 14 MARS 2020 – REGROUPEMENT « LES FILLES DE P-C »

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser à M^{me} Cyndie SAVARD, au bénéfice du regroupement « LES FILLES DE P-C », la somme de 200 \$, pour leur participation à la Course des Pichous qui se déroulera entre Jonquière et Chicoutimi, le 14 mars 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-72

AFFECTATION DU FONDS DE ROULEMENT POUR L'ACQUISITION DU MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR L'ANNÉE 2019

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'autoriser la trésorière à affecter une somme de 20 452,06 \$ du fonds de roulement au projet d'acquisition de matériel informatique;

DE préciser que cette somme est remboursable audit fonds sur cinq (5) ans; le tout, rétroactivement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-73

AFFECTATION DU FONDS GÉNÉRAL – PROJETS NON RÉALISÉS EN 2019

CONSIDÉRANT que les projets suivants, totalisant 13 800 \$, sont financés à même le fonds général et n'ont pas été réalisés en 2019 :

- | | |
|---------------------------|-----------|
| ▪ Comité d'embellissement | 3 800 \$ |
| ▪ Audit de l'agora | 10 000 \$ |

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire toujours réaliser ces projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à réserver la somme de 13 800 \$ pour les projets susmentionnés, le tout rétroactivement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-74

AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ – DIVERS PROJETS RÉALISÉS EN PARTIE OU NON RÉALISÉS EN 2019

CONSIDÉRANT les projets suivants, réalisés en partie ou non réalisés en 2019, totalisant 55 000 \$:

- | | |
|---------------------------------------|-----------|
| ▪ Caractérisation des espaces clos | 5 000 \$ |
| ▪ Aménagement du parc des Générations | 50 000 \$ |

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT que le conseil municipal désire toujours réaliser ces projets;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser la trésorière à affecter une somme totale de 55 000 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté à l'excédent de fonctionnement affecté pour les projets susmentionnés, le tout rétroactivement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-75

**AFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT NON AFFECTÉ
POUR LE FINANCEMENT DE CERTAINS PROJETS EN
IMMOBILISATIONS DE 2019**

CONSIDÉRANT les projets d'immobilisations 2019 financés par l'excédent de fonctionnement non affecté, totalisant 75 838,55 \$:

▪ Équipement de levage station des Cascades	14 666,75 \$
▪ Compresseur	19 422,69 \$
▪ Caractérisation des espaces clos	7 109,08 \$
▪ Aménagement des parcs	34 640,03 \$

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE,
appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser la trésorière à affecter une somme totale de 75 838,55 \$ de l'excédent de fonctionnement non affecté aux projets susmentionnés, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-76

**DÉSFFECTATION DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ
– PROJET DE BORNES ÉLECTRIQUES**

CONSIDÉRANT les dépenses totalisant un montant de 8 983,78 \$ réalisées dans le cadre du projet de bornes électriques;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser la trésorière à désaffecter une somme totale de 8 983,78 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté au projet susmentionné, et ce,

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

rétroactivement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-77

DÉSFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉ AU QUAI MUNICIPAL

CONSIDÉRANT les dépenses totalisant un montant de 24 100 \$ pour les travaux effectués au quai municipal;

CONSIDÉRANT que cette somme excède de 19 100 \$ le budget;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

QUE le préambule fasse partie intégrante de cette résolution;

D'autoriser la trésorière à désaffecter une somme totale de 19 100 \$ de l'excédent de fonctionnement affecté au quai municipal aux fins de combler les dépenses d'entretien reliées au quai, et ce, rétroactivement au 31 décembre 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

AFFAIRES NOUVELLES

2020-02-78

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC PG SOLUTIONS INC. – PAIEMENT EN LIGNE DES CONSTATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG SOLUTIONS INC. datée du 23 octobre 2019;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'accepter le contrat de licence et service entre PG SOLUTIONS INC. et la Ville de Port-Cartier concernant les logiciels nécessaires pour effectuer le paiement des constats municipaux en ligne comprenant Constat Express et Transphere pour la somme de 5 535 \$ plus les frais par transaction;

DE préciser que les sommes nécessaires seront puisées à même le fonds de roulement;

D'autoriser la conclusion et signature par la directrice générale ou la greffière, pour et nom de la Ville de Port-Cartier, de tout contrat ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

2020-02-79

AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT AVEC PG SOLUTIONS INC. – GESTION DES CONSTATS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT l'offre de service de PG SOLUTIONS INC. datée du 21 janvier 2020;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de se prévaloir des dispositions de l'article 20 de la Politique d'achats n° 1006;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

D'accepter le contrat de licence et service entre PG SOLUTIONS INC. et la Ville de Port-Cartier concernant le logiciel nécessaire pour effectuer la gestion des constats municipaux comprenant Cour municipale – Gestion des constats pour la somme de 20 017 \$, plus 1 783 \$ de frais annuels;

DE préciser que les sommes nécessaires seront puisées à même le fonds de roulement;

D'autoriser la conclusion et signature par la directrice générale ou la greffière, pour et nom de la Ville de Port-Cartier, de tout contrat ou toute confirmation d'entente mentionnée ci-dessus, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-80

AUTORISATION DE PAIEMENT – FRANCHISE – RÉCLAMATION D'ASSURANCE – DOSSIER 151397-ML

Il est proposé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser à LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC un montant de 6 438,35 \$, le tout conformément à la correspondance de cette dernière datée du 12 février 2016 pour le règlement de la réclamation faisant l'objet de son dossier numéro 151397-ML.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-81

ADJUDICATION DE CONTRAT – FOURNITURE D'UNE SOUFFLEUSE À NEIGE DÉTACHABLE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AE-20200101-01

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, appuyé par M. le conseiller Mario GAUMONT, et résolu :

D'adjuger en faveur du seul soumissionnaire conforme, soit J.A. LARUE INC., le contrat visant la fourniture d'une souffleuse à neige détachable pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AE-20200101-01, pour une somme de 164 948 \$, taxes en sus, financée par le fonds de roulement, le tout conformément à la soumission de cette entreprise, aux devis et documents d'appel d'offres qui s'y rapportent ainsi qu'à la recommandation

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

du Service des travaux publics en date du 5 février 2020;

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la directrice générale ou la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Port-Cartier, tout constat ou toute confirmation du contrat mentionné ci-dessus ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2020-02-82

AUTORISATION DE PAIEMENT – FOURNITURE D'UN (1) CAMION 10 ROUES MUNI D'UNE BENNE COMBINÉE ET ÉQUIPEMENTS À NEIGE POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – PROJET N° VPC-STP-AV-20190103-01 – CAMIONS AVANTAGE INC.

Il est proposé par M. le conseiller Mario GAUMONT, appuyé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, et résolu :

D'autoriser la trésorière à verser la somme de 288 907 \$, taxes en sus, dont 258 907 \$ financée par le fonds de roulement remboursable sur dix (10) ans et 30 000 \$ correspondant au montant de l'échange effectué selon l'option 2, à CAMIONS AVANTAGE INC., en paiement pour le contrat de fourniture d'un camion dix roues muni d'une benne combinée et équipements à neige pour le Service des travaux publics, projet n° VPC-STP-AV-20190103-01, le tout conformément à la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 février 2020;

D'autoriser la trésorière à libérer le dépôt de soumission de l'entreprise CAMIONS AVANTAGE INC., au montant de 33 334,24 \$, détenu par la Ville de Port-Cartier concernant le contrat susmentionné, résultant de l'adjudication ayant fait l'objet de la résolution 2019-04-109, suivant la recommandation du Service des travaux publics en date du 6 février 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

INFORMATIONS DU CONSEIL AU PUBLIC

M^{me} la conseillère Marie CORBEY

Elle informe les citoyens que ce mois-ci elle a fait sept représentations sur les comités auxquels elle siège.

M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE

Elle informe qu'elle a assisté à la mobilisation qui a eu lieu la semaine dernière à Baie-Comeau pour le désenclavement de la Côte-Nord et invite les citoyens à être à l'affût des prochaines mobilisations qui seront organisées localement.

M. le conseiller Daniel CAMIRÉ

À chaque année, la Ville donne ses priorités à la Sûreté du Québec. Le conseil municipal a décidé de mettre l'emphase sur les actions suivantes:

- Contribuer à la sécurité des usagers des bandes cyclables.
- Sécuriser les zones scolaires.
- Sécuriser les traverses piétonnières.
- Contribuer à l'amélioration des opérations de déneigement.
- Prévenir l'usage des drogues auprès des jeunes étudiants.

PARAPHE DU MAIRE :

PARAPHE DU GREFFIER :

N° de résolution
ou annotation

Il invite les citoyens à répondre au sondage en ligne sur la zone industrialo-portuaire.

M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ

Elle invite les citoyens à participer à la soirée de la St-Valentin et d'ouverture du CLUB DE MOTONEIGISTES ODANAK INC. qui aura lieu le 15 février prochain à la BASE DE PLEIN AIR LES GOÉLANDS INC.

Elle félicite également le CAFÉ-THÉÂTRE LE GRAFFITI pour la tenue du Festival du film qui a connu une année record.

M. le conseiller Mario GAUMONT

Il informe qu'il a assisté à plusieurs des comités auxquels il siège ce mois-ci. Il était notamment sur le comité de sécurité civile avec M. Camiré.

M. le maire Alain THIBAUT

Il a adressé une correspondance à M^{me} Danielle McCANN, ministre de la Santé et des Services sociaux, pour le manque préoccupant de médecins à Port-Cartier.

Il félicite l'organisation de la soirée-bénéfice Vins et Fromages de la MAISON DE LA FAMILLE DE PORT-CARTIER tenue la fin de semaine dernière.

RÉPONSE AUX QUESTIONS SOULEVÉES À L'OCCASION D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

Aucune question soulevée à l'occasion d'une séance antérieure n'est restée en attente d'une réponse.

QUESTIONS DU PUBLIC :

M. le maire Alain THIBAUT et les officiers du conseil municipal répondent aux questions du public.

2020-02-83

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M^{me} la conseillère Carole CHEVARIE, appuyé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ, et résolu :

QUE la séance ordinaire du 10 février 2020 soit levée à 20 h 22.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Alain THIBAUT, maire
Président d'assemblée

Me Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière

Alain THIBAUT
Maire

NDC/bb



(ci-après désignée par le terme « Ville »)

**PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION CONCERNANT LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PORT-CARTIER**

N° PC-2020-02 / 2020-02-68

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), la soussignée, greffière de la Ville, apporte une correction à la résolution numéro 2020-02-68 adoptée lors de la séance du conseil municipal de la Ville de Port-Cartier du 10 février 2020, suite à une erreur qui apparaît évidente à la simple lecture des documents concernés.

Avant la correction, la résolution n° 2020-02-68 se lisait ainsi :

« MOUVEMENT DU PERSONNEL – JANVIER 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en janvier 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

FONTAINE, Victoria	Monitrice-sauveteuse (étudiante)
GAGNON, Marc-Antoine	Moniteur-sauveteur (étudiant)
DUBÉ, Jennifer	Monitrice-sauveteuse (syndiquée)
DUPONT, Noémie	Surveillante aux activités sportives

TERMINAISON

BUTEAU, Pierre-Jean	Pompier à temps partiel
CORMIER, Enock	Pompier à temps partiel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.»

Suite à la correction, la résolution n° 2020-02-68 se lit ainsi (j'ai ajouté le soulignement) :

« MOUVEMENT DU PERSONNEL – JANVIER 2020

Il est proposé par M^{me} la conseillère Cécile CAMIRÉ,
appuyé par M. le conseiller Daniel CAMIRÉ, et résolu :

D'approuver le mouvement du personnel en janvier 2020, tel que présenté au conseil municipal, à savoir :

EMBAUCHE

FONTAINE, Victoria	Monitrice-sauveteuse (étudiante)	<u>2020-01-13</u>
GAGNON, Marc-Antoine	Moniteur-sauveteur (étudiant)	<u>2020-01-15</u>
DUBÉ, Jennifer	Monitrice-sauveteuse (syndiquée)	<u>2020-01-15</u>
DUPONT, Noémie	Surveillante aux activités sportives	<u>2020-01-18</u>

TERMINAISON

BUTEAU, Pierre-Jean	Pompier à temps partiel	<u>2019-12-20</u>
CORMIER, Enock	Pompier à temps partiel	<u>2020-01-06</u>

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.»

J'ai dûment modifié la résolution numéro 2020-02-68 en conséquence et le présent procès-verbal de correction est joint à l'original du document modifié, étant le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 février 2020.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Port-Cartier, le 18 février 2020.

M^e Natacha DUPUIS-CARRIER
Greffière